

# **ALERTE AU DÉMARCHAGE !**

*La Mairie de Gizeux vous rappelle que vous n'êtes absolument pas obligés d'ouvrir votre porte aux démarcheurs, quels que soient les arguments avancés (termites, capricornes, isolation,...).*

*De plus, la Mairie ne cautionne aucun démarchage en porte-à-porte, qui reste une politique commerciale visant à vous faire payer des travaux qui ne sont pas forcément nécessaires.*

*Chacun reste libre de ses décisions mais il est vivement recommandé de faire établir plusieurs devis et de ne jamais s'engager sans avoir pris le temps de la réflexion (un délai de rétractation de 14 jours est possible pour tous les démarchages et ventes à distance, réalisées par internet, téléphone ou correspondance).*

*Comptant sur votre vigilance,*



**Le Maire,  
Thierry BEAUPIED**